

TARIF

22E

RADIO ET LA
TÉLÉVISION DE LA
SRC, TVO ET TÉLÉ-
QUÉBEC PAR
INTERNET

Licence pour la radio et la télévision
de la SRC, TVO et Télé-Québec pour
communiquer de la musique au public
par Internet

En bref

Période de la licence :
la même que pour le tarif
conventionnel en vigueur
pour le titulaire de la licence
(tarifs 1C, 2B, 2C, 2D)

Redevance :
10 % du montant total
payable en vertu des tarifs

Date limite :
Le 31 janvier de l'année de
la licence (formulaire de
*déclaration de musique et
paiement)

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/22E

Calcul de la redevance

10 % du montant total payable en vertu des tarifs **1C**, **2B**, **2C** ou **2D** et le rapport entre les consultations de pages audio, si fourni à la SOCAN, sinon, multiplié par 0.15.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la SOCAN ou consulter le tarif*.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.